

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 500

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, après le mot :

« loyauté »,

insérer les mots :

« et la transparence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une information loyale n'est pas suffisante, il convient également qu'elle soit exhaustive.